



## **Devenir Sauveteur, Secouriste du Travail**

### **Prérequis et profil des participant(e)s :**

Formation accessible à tous les salariés. Aucun prérequis n'est nécessaire.

### **Nombre de participant(e)s :**

4 à 10 personnes.

### **Objectif(s) :**

A l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s).

Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

### **Durée de la formation et validité :**

- 2 jours soit 14 heures de face à face pédagogique en présentiel. De 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.
- La durée de validité du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est de 24 mois (sous réserve d'avoir réussi les épreuves certificatives au terme de la formation initiale). Pour maintenir sa certification active, le titulaire doit suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC) tous les deux ans.

### **Points forts :**

Les méthodes proposées permettent une analyse dissociée des besoins exprimés, implicites et réglementaires en fonction de l'activité ou du produit proposé.

### **Modalités :**

La formation se déroule en intra entreprise. Les dates d'intervention sont définies en concertation avec l'entreprise concernée.

Le détail de nos procédures d'accueil en formation des personnes en situation de handicap est disponible sur notre site internet : [www.pfaperspectives.fr](http://www.pfaperspectives.fr).

Cette formation peut être adaptée en termes de répartition horaire, d'horaires, d'objectifs et de contenu selon vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire part de vos attentes.

### **Délais d'accès :**

Un délai minimum de 3 semaines est nécessaire entre votre demande et la mise en œuvre de la prestation.



## Formateur :

Notre formatrice est certifiée et habilitée par l'INRS et l'Assurance Maladie-Risques Professionnels.

Elle intervient sur tous les secteurs d'activités avec une expertise avérée dans les activités industrielles et tertiaires en particulier.

## Contact :

Franck PINAUD, [franck.pinaud@pfaperspectives.fr](mailto:franck.pinaud@pfaperspectives.fr) ou par téléphone au 06 26 76 90 03.

## Financement :

Cette formation peut être prise en charge en tout ou partie par votre OPCO.

La convention co-signée ainsi que le programme vous sont remis avant le début de la formation et les feuilles d'épargement ainsi que la facture vous seront transmises au terme de la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour travailler ensemble au financement optimum et au montage des dossiers de prise en charge de cette opération.

## Méthodes, moyens pédagogiques et modes d'évaluation :

- La salle de réunion de l'entreprise sera équipée d'un grand écran télé et d'un paperboard. Le déroulé de la formation est accompagné de diaporamas.
- La formation est rythmée par des mises en situation au travers de cas pratiques, de simulation sur mannequin, de manipulation d'outils de réanimation, d'autodiagnostic, le feedback du groupe.
- Modalités d'évaluation :

### Evaluation formative :

Le formateur mettra en œuvre des situations pédagogiques qui permettront d'évaluer l'intégralité des compétences du référentiel de compétences et intégrer les évolutions éventuelles.

Un contrôle de compréhension et d'acquisition est assuré régulièrement tout au long du stage via des questionnaires oraux intégrant des mises en situation.

Au terme de la formation, et après évaluation de tous ces éléments par le formateur, un certificat de réalisation est transmis à l'entreprise pour chaque participant dans les 72 heures.



## Evaluation certificative :

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

**L'épreuve certificative n°1** est réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident du travail simulée, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur. Le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée.

**L'épreuve certificative n°2** est basée sur la mise en situation utilisée lors de l'épreuve certificative N°1. Le stagiaire devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification définis par l'INRS dans la « Grille de certification des compétences du SST ».

Les démarches d'établissement de la carte SST sont assurées par PFA Perspectives et les stagiaires recevront personnellement leur document par voie électronique dans les jours qui suivent la formation et la réussite aux deux épreuves certificatives.

## Cas du stagiaire n'ayant pas validé la totalité des compétences :

A l'issue des 2 épreuves certificatives, si le stagiaire n'a pas validé une ou plusieurs des compétences du référentiel, il ne peut obtenir son certificat de SST.

Il est néanmoins envisageable, si le temps le permet, de lui faire repasser l'une ou les 2 épreuves certificatives correspondant à la (ou aux) compétence(s) manquante(s).

Il lui est également possible de se réinscrire à une nouvelle session de formation. Il pourra alors demander, préférentiellement à PFA Perspectives qui l'a initialement formé, un allègement de formation et repasser la ou les épreuves lui permettant de valider la ou les compétences manquantes.

Pour demander cet allègement, le candidat produira une attestation de réalisation de la formation, reçue à l'issue de la 1ère session et faisant apparaître les résultats des acquis de sa formation SST. Il est préconisé que cette session de « rattrapage » intervienne dans les 6 mois suivant la 1ère session de formation.

- Également en fin de formation, l'intervenant réalise un tour de table durant lequel un bilan individuel et collectif est effectué. Un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation comprenant l'animation, le programme, l'atteinte des objectifs, est remis à chaque participant(e) pour une évaluation à chaud.



- Une évaluation à froid est effectuée par email auprès des participant(e)s, deux à trois mois après la fin de la formation, afin de mesurer les bénéfices de la formation en application quotidienne ainsi que l'évolution des compétences.

Parallèlement, une évaluation à froid est effectuée, dans le même temps, par email auprès du/des managers des participants, afin de mesurer auprès de ces derniers leur évaluation de l'évolution des compétences de leur collaborateur(trice).

## PROGRAMME

Le formateur s'attachera à mettre en valeur dans sa formation la double compétence du SST : contribuer à la prévention des risques dans l'entreprise et intervenir face à une situation d'accident du travail.

Les conditions de validation de l'apprenant seront exposées en début de session lors de la présentation de l'organisation de la formation.

Le formateur prendra connaissance de l'organisation et des activités de l'entreprise afin de contextualiser la formation.

Il adaptera sa pédagogie au public formé.

Afin de s'assurer de l'acquisition des connaissances et des compétences des stagiaires, le formateur organisera à l'issue de chaque séquence une évaluation formative. Elle lui permettra de recadrer, reformuler, gérer le groupe et le temps de formation, lui permettant ainsi d'avancer dans la progression des apprentissages. Elle peut revêtir des formes diverses (QCM, étude de cas, mise en situation, interrogation orale, ...), laissées au libre choix du formateur selon le contexte et le groupe qui adoptera la forme appropriée à l'objectif pédagogique de la séquence visée.

Les résultats des évaluations formatives mises en place par le formateur seront consignés dans un document récapitulatif.

A l'issue de chaque situation d'accident simulé, le formateur demandera à l'apprenant de proposer un moyen de prévention pour éviter que l'accident ne se reproduise et à qui il ferait remonter l'information.



## **Domaine de Compétence 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail**

- 1 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Identifier le cadre juridique du rôle du SST
  - Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- 2 - Protéger de façon adaptée
  - 2.1 Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.
  - 2.2 Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.
  - 2.3 Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.
- 3 - Examiner la victime
  - 3.1 Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement en danger
  - 3.2 Reconnaître les autres signes affectant la victime
  - 3.3 Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.
- 4 - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
  - 4.1 Définir les différents éléments du message d'alerte
  - 4.2 Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
  - 4.3 Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- 5 - Secourir la victime de manière appropriée
  - 5.1 Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à mener



5.2 Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques

5.3 Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

## **Domaine de compétence 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise**

6 - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

6.1 S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise

6.2 Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise

7 - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail

7.1 Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées

7.2 Déterminer des risques et leurs dommages potentiels

8 - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

8.1 Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement

8.2 Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée.

8.3 Proposer, si possible des pistes d'amélioration

## **Epreuve certificative – Bilan de la formation**